

République Française  
Département Loire-Atlantique  
Marsac-sur-Don

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le : 04/05/2021  
Et  
Publication ou  
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

**A été nommée secrétaire** : Mme FIOT Nathalie

### 2021\_022 – Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 - budget principal

**VU** les articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT

Par sa délibération n°2021-07 en date du 26 février 2021, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020 du budget principal.

En approuvant le compte administratif 2020, le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	208 426,44
	Recettes	242 309,00
	Résultat/solde	33,882,56
Reste à réaliser	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
Report 2019	Excédent	50 760,75
	Déficit	
<b>Résultat 2020</b>	<b>Excédent</b>	<b>84 643,31</b>
	Déficit	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	853 398,92
	Recettes	1 215 112,03
	Résultat/solde	361 713,11
Reste à réaliser	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
Report 2019	Excédent	58 859,23
	Déficit	
<b>Résultat</b>	<b>Excédent</b>	<b>420 572,34</b>
	Déficit	

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation définitive par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

DECIDER d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R1068 :

- 350 000,00 €

DECIDER d'affecter en section de recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 :

- 70 572,34 €

DECIDER d'affecter en section de recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 :

- 84 643,31 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/05/2021



Le Maire

Hervé De TROGOFF